



DOSSIER D'INSCRIPTION

ANNÉE SCOLAIRE : 2023-2024

Date d'entrée dans l'établissement :

Élève

NOM :

Prénom(s) :

Entrant en classe de :

Élèves concernés	Pièces à fournir	Cocher les pièces fournies
Tous les élèves	Fiche de renseignements (merci d'indiquer les coordonnées des 2 parents dans tous les cas) Ne pas oublier de remplir les demandes d'autorisation à la fin de la fiche de renseignements	<input type="checkbox"/>
Tous les élèves	Fiche de renseignements médicaux et sanitaire complétées et la copie des vaccins	<input type="checkbox"/>
Tous les élèves	Photocopie de l'intégralité du livret de famille	<input type="checkbox"/>
Elèves de nationalité étrangère	Extrait d'acte de naissance ou copie du livret de famille	<input type="checkbox"/>
Tous les élèves	Pour les cas de divorce ou séparation ou personnes assurant le placement : Une copie du jugement de divorce précisant le parent ayant la garde de l'enfant ainsi qu'une pièce d'identité de ce parent.	<input type="checkbox"/>
Élèves arrivant sur secteur	Une attestation de domicile (ex : justificatif EDF, téléphone, attestation notariale...)	<input type="checkbox"/>
Élèves arrivant sur secteur sauf futurs 6 ^{ème}	IMPORTANT : à remettre lors de l'inscription Certificat de fin de scolarité (appelé EXEAT) : à demander au collège qui scolarise actuellement l'élève	<input type="checkbox"/>
Tous les élèves arrivant sur le secteur	Copies des 3 derniers bulletins trimestriels	<input type="checkbox"/>
Tous les élèves	Obligatoire : - un RIB - l'avis d'impôts ou la déclaration de situation déclarative année 2023 revenus 2022 - une attestation de paiement de la CAF du mois d'avril 2023	<input type="checkbox"/>
Tous les élèves	4 photos d'identité récentes avec NOM, prénom et niveau (6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}) au dos	<input type="checkbox"/>

• **CARTE DE TRANSPORT :**

Pour les ayants droit, demander un imprimé " de carte de transport en gare ou compléter en ligne

• **ATTESTATION D'ASSURANCE :**

À fournir au collège (bureau de la Vie Scolaire) en **SEPTEMBRE**.

Les informations que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant que vous pouvez exercer soit auprès de votre établissement soit auprès de votre rectorat d'académie.

Année scolaire 2023-2024

DEMANDES D'AUTORISATION

Je soussigné(e) M. / Mme

domicilié(e) à

Représentant légal de l'élève

Conformément à la loi, article 9 du code civil sur le « droit à l'image et au son », et à l'article 121-2 du code de la propriété intellectuelle,

PUBLICATION DE PRODUCTIONS ET ŒUVRES ORIGINALES D'ENFANTS

Autorise N'autorise pas

Le Collège Blanche de Castille à utiliser et à publier les productions et œuvres originales que mon enfant aura réalisées dans le cadre scolaire et sous la responsabilité de l'équipe éducative.

Les supports de publication seront les suivants :

- Les sites Internet de l'établissement : <http://www.blanchedecastille77.com>
- ENT 77
- Des expositions thématiques concluant des projets pédagogiques

La présente autorisation est valable pour la durée de la scolarisation de l'élève dans l'établissement et est consentie à titre gratuit.

Mme CREMER-VAILLER, Principale du collège

Fait à, le

Signature de la personne responsable,

Codes à reporter en page 3 (rubrique "représentants légaux")	
Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10	Agriculteurs exploitants
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
EMPLOYES	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
OUVRIERS	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
RETRAITES	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)



FICHE SANITAIRE ÉLÈVE

NOM :

Prénoms :

Date de naissance : Niveau :

N° téléphone parents :

Médecin traitant :

Nom :

Ville : Code postal :

:

Le vaccin antitétanique est obligatoire

Date de la dernière vaccination antitétanique : Fournir **une photocopie du carnet de santé**

L'enfant présente-t-il une pathologie ? Oui Non

L'enfant a-t-il des allergies ? Oui Non

Votre enfant bénéficie t'il :

- d'un PAI Oui Non
- d'un PPS Oui Non
- d'un PAP Oui Non
- d'un dossier MDPH Oui Non

En cas d'urgence, les sapeurs-pompiers ou une ambulance privée transportent l'élève à l'hôpital

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...) :

.....
.....

Dernière école élémentaire fréquentée

Nom :			
N° et rue :			
Commune :			
Arr. (pour Paris) :	Département :	Pays :	

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONFIDENTIELS

*(À remettre au directeur ou au chef d'établissement sous enveloppe
cachetée à l'attention du médecin et/ou de l'infirmière scolaire)*

Fiche à compléter si votre enfant est :

- Atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire
- Susceptible de prendre un traitement d'urgence
- Atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉL. :

TÉL. MOBILE :

Maladie dont souffre votre enfant :

Traitement :

Médecin prescripteur :

Observations particulières :

En fonction des renseignements que vous aurez précisés, vous serez contactés par le médecin ou l'infirmière scolaire pour établir avec vous, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé, conformément à la circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

Cette fiche n'est pas obligatoire ; il en va cependant de votre intérêt et de celui de votre enfant qu'elle soit parfaitement renseignée.

*Vu et pris connaissance,
Le représentant légal*

Date :

Signature :



RESTAURATION SCOLAIRE

L'inscription à la demi-pension est **annuelle**. Une inscription ou désinscription en cours d'année ne sera possible que sur demande écrite adressée au Chef d'établissement et uniquement en fin de trimestre avec un préavis de 3 semaines avant le début du trimestre suivant.

L'établissement propose aux familles 1 forfait unique de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

L'ACCÈS AU RESTAURANT SCOLAIRE :

Lors de son adhésion au service de restauration, l'élève demi-pensionnaire reçoit gratuitement une carte pour **la durée de sa scolarité** (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) au collège Blanche de Castille.

Cette carte est nominative et constitue le seul moyen d'accès au restaurant scolaire. Elle est strictement personnelle et obligatoire. La perte, la dégradation ou le vol de cette carte doivent être signalés à l'intendance qui procédera à son invalidation et à son remplacement moyennant une redevance (5,00€) votée en Conseil d'Administration.

PAIEMENT DEMI-PENSION : Au choix de la famille lors de l'inscription de l'enfant au collège.

- Par chèque chaque trimestre à réception de la facture, libellé à l'ordre de « l'Agent Comptable du collège Blanche de Castille » ou en espèces ou en ligne par carte bleue.

- Par prélèvement automatique mensuel sur votre compte.

A titre indicatif, le prix du repas pour l'année 2022-2023 est de 3.55€.

LES AIDES FINANCIERES :

CANTINÉO 77 : Une aide à la restauration scolaire peut être accordée si vous remplissez les critères. La demande doit être faite en ligne à la rentrée. En cas de difficultés financières importantes, un fonds social peut être accordé sur demande de la famille. Un dossier est à remplir et à retourner au service intendance de l'établissement.

LA BOURSE DES COLLEGES : C'est une aide versée aux responsables d'un enfant inscrit au collège. Pour en bénéficier, vos ressources annuelles ne doivent pas dépasser des plafonds, selon le nombre d'enfants que vous avez à charge. La demande doit être **IMPERATIVEMENT** effectuée entre la rentrée scolaire et la mi-octobre. Les responsables légaux doivent se connecter via EDUCONNECT, créer un compte et saisir leurs demandes de bourse en ligne. Pour les familles n'ayant pas accès à un ordinateur ou ayant des difficultés pour faire la demande en ligne, il sera possible de faire la demande au collège en prenant rendez-vous auprès du secrétariat d'intendance et en vous munissant de l'avis d'imposition de l'année n-1 (pour la rentrée 2023, avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022).

A titre indicatif, pour l'année scolaire 2022/2023, les montants de la bourse des collèges étaient de 37.00€, 101.00 € ou 159.00€ trimestre selon l'échelon.

L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE : L'ARS vous aide à assumer le coût de la rentrée pour vos enfants de 6 à 18 ans. Pour savoir si vous pouvez y prétendre, connectez-vous sur le site des Caisses d'Allocations Familiales à cette adresse :

<http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/enfance-et-jeunesse/l-allocation-de-rentree-scolaire-ars>



LES REMISES D'ORDRE :

Un élève inscrit à la demi-pension peut se voir accorder une réduction de ses frais de demi-pension pour les motifs ci-après : absence pour raison médicale d'une semaine consécutive sur présentation d'un certificat médical, exclusions temporaires, stages, sorties et voyages scolaires, grève des transports ou intempéries (si arrêté préfectoral de non circulation des transports scolaires) à compter de 5 jours consécutifs le repas du premier jour restant dû si mis en fabrication.